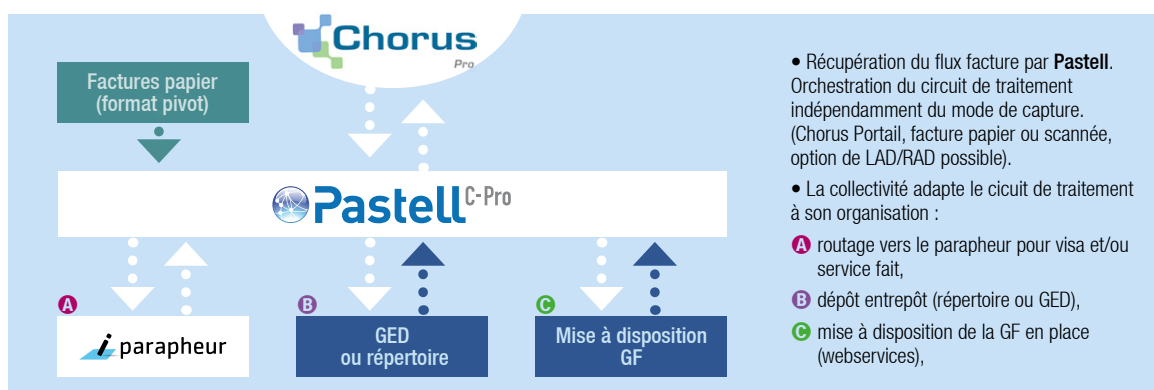


À compter du 1^{er} janvier 2017, les collectivités locales et les établissements publics recevront les factures électroniques de leurs fournisseurs et d'autres entités publiques via la plateforme nationale Chorus Pro.

Cette réforme révolutionne la relation fournisseurs/administrations/payeurs et impacte en profondeur les systèmes d'information et l'organisation interne des établissements publics territoriaux et de santé.

Pour répondre simplement, intégralement et en toute sécurité à ces nouveaux défis, API propose son service de traitement des factures dématérialisées et papier **Pastell C-Pro**.



Les avantages du service Pastell C-Pro

Le service Pastell C-Pro constitue un portail tiers au sens du dispositif CP et permet :

- › La récupération des factures dématérialisées depuis la plate-forme Chorus Pro
- › Le traitement interne des factures reçues adapté à l'organisation interne de la personne publique (routage dans un parapheur électronique pour visa, dépôts des factures dans un répertoire ou dans une GED, mise à disposition de la GF pour traitement, transfert vers un SAE)
- › La centralisation et la supervision des états de traitement
- › La rapidité et la sécurité des traitements par automatisation de l'enchaînement des étapes de traitement

Afin de permettre un traitement mixte et complet des factures (documents papiers et flux dématérialisés CP), le service Pastell C-Pro propose :

- › Une fonction standard de traitement des factures papiers par formulaire au format « pivot » (format de référence du service Chorus Pro)
- › Une fonction optionnelle de traitement LAD/RAD permettant l'indexation automatique des factures papiers en début de traitement

Le service garantit donc un traitement identique à toutes les factures (factures dématérialisées d'origine CP, transmises par voie papier, ASAP), afin d'assurer un traitement mixte durant la période transitoire du 01/01/2017 au 31/12/2020, durant laquelle les deux formats de factures co-existeront.

API garantit :

- la connexion permanente au service national Chorus Pro et la mise à jour des statuts de traitement en temps réel
- la mise à disposition (webservices) de l'ensemble des documents, flux et états de traitement pour exploitation dans le système d'information de la personne publique
- un traitement sécurisé, automatisé, tiers-opéré et disponible 24h/24 7 jours sur 7
- un dialogue constant avec les référents nationaux du service Chorus Pro, avec les éditeurs de logiciels métiers et de GED et avec les organismes publics mutualisants pour garantir une qualité de service durable et évolutive

L'offre de service de base comprend :

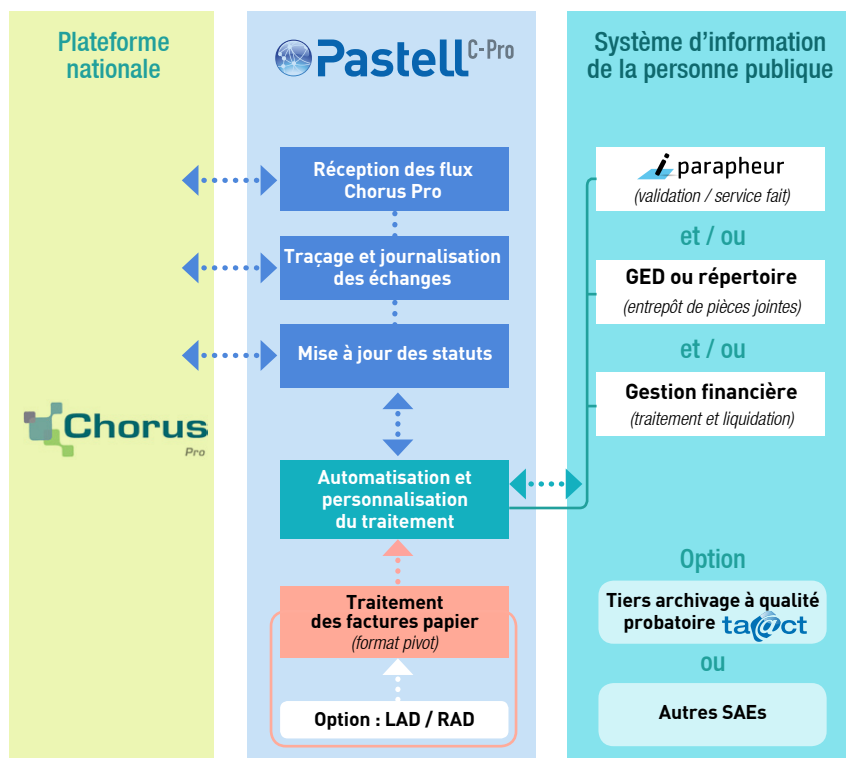
- › la mise en service et l'initialisation du service (récupération des factures CP et formulaire de traitement des factures papiers au format pivot)
- › le paramétrage du circuit de traitement choisi par la personne publique et le routage des flux dans son système d'information
- › la formation des agents chargés du suivi des traitements
- › la production et la mise à disposition des journaux d'échanges horodatés

A titre de complément(s) optionnel(s) immédiats ou ultérieurs, API propose :

- › un service de lecture et d'indexation automatique (LAD-RAD) des factures papiers
- › un service de transformation des factures CP en flux conformes au **S**tandard d'**E**xchange de **D**onnées pour l'**A**rchivage, permettant les transferts vers tout SAE/CFN
- › le tiers-archivage normé (format SEDA) des factures (service Ta@ct) durant leur durée d'utilité administrative

Contenu du service :

- › le contrat de service est forfaitisé et est indépendant des volumes échangés
- › le service couvre le traitement des factures dématérialisées issues de Chorus Pro et les factures papiers saisies sur la base du format pivot CP
- › le routage des flux dans le SI de la personne publique et la conservation des traces d'échanges et des flux durant 90 jours pour sécuriser les transactions



Avantages du service Pastell C-Pro : Une logique de traitement flexible, évolutive et interopérable :

- A tout moment je peux modifier le circuit de traitement de mes factures (ajouter ou enlever une étape ou ajouter ou arrêter un service optionnel)
- Le traitement orchestré est indépendant de mon logiciel de gestion financière, de mes entrepôts de pièces justificatives ; je reste donc libre dans mes choix d'évolution de mon système d'information.
- Le service est interopérable et compatible avec des plateformes de services territoriales mises en place par mes partenaires (organismes mutualisants, éditeurs)
- La conversion possible des factures CP en flux normés conformes au SEDA permet les transferts vers n'importe quel SAE internalisé ou exploité par un tiers.